



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars, à 14h00 le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
16 mars 2026

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 29
Pouvoirs : 0
Excusés ou absents : 0

Date d'affichage :
16 mars 2026

Etaient présents : M. GATTEFIN Christian, Mme HUBERT Nicole, M. GAUTHIER Stéphane, Mme BUREAU Stéphanie, M. JOLY Christian, Mme CLEMENT Elvire, M. BOUCHONNET Patrick, Mme THIAULT Fabienne, M. HERVE Sébastien, Mme CORT Isabelle, M. DA ROCHA Pedro, Mme FLEUREAU Aude, M. GRANGETAS Christophe, Mme PIGEAT Patricia, M. GEIGER Erick, Mme LALIBERTÉ Stéphanie, M. LECELLIER Pierre, M. DUCHET Nathalie, M. OGER Patrick, Mme PEREIRA Isabelle, M. QUISFIX Alain, Mme HEMON Marie-Christine, M. PATIN Michel, Mme RAIMBAULT Brigitte, M. ROUX Philippe, M. MATEJCIC Maryan, Mme ROUSSEAU Murielle, Mme BROSSIER Sophie et M. BEHAGHEL Gabriel..

Avait donné pouvoir :

Était absent ou excusé :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme LALIBERTÉ Stéphanie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

040-2026 – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

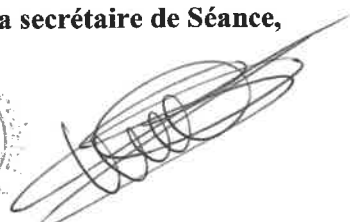
Monsieur le Maire procède à la lecture de la Charte de l'Elu local et en fait signer un exemplaire à tous les conseillers municipaux.

Un exemplaire a été transmis à chaque conseiller municipal accompagné des articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28 du Code Général des Collectivités Territoriales en annexe à la convocation

Le Maire,


Christian GATTEFIN

La secrétaire de Séance,


Mme LALIBERTÉ Stéphanie

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 21 / Mars / 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>